



6, rue le Corbusier – Z.I. Les Plesses  
85180 LE CHATEAU D'OLONNE  
B.P. 11850  
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

# COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER

Rue de la Canarde

Rue de la Paillolière

## Lotissement à usage principal d'habitation "LES TYPHAS"

Ligne D.A.U.  
J.-R. GAUZE  
Architecte D.P.L.G.  
Gérant

**LIGNE DAU**  
Architecture & Paysage  
19, rue Pasteur - 37000 TOURS  
Tel : 02 47 64 13 84 - Fax : 02 47 64 97 36  
Mail : [lignedau@lignedau.fr](mailto:lignedau@lignedau.fr)  
S.A.R.L D'ARCHITECTURE

**L i g n e D A U**  
SARL D'ARCHITECTURE

19, rue Pasteur  
37000 TOURS

### PA8 – PROGRAMME DES TRAVAUX

  
**GÉOUEST**  
SUSSET & ASSOCIES  
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE  
[www.geouest.fr](http://www.geouest.fr)

270, Av. François Mitterrand  
85340 OLONNE SUR MER  
Tél. 02 51 23 85 52 - [olonesumer@geouest.fr](mailto:olonesumer@geouest.fr)



# Sommaire

<b>1. TRAVAUX</b>	<b>3</b>
a) Première phase	3
b) Deuxième phase	3
<b>2. VOIRIE DE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT</b>	<b>3</b>
2.1. Description de la voirie	3
2.2. Terrassements - Nettoyage	4
2.3. Structures	4
2.4. Note sur la géométrie, l'altimétrie et la structure des voiries	4
<b>3. ASSAINISSEMENT</b>	<b>5</b>
3.1. Eaux pluviales	5
COLLECTEUR	5
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS	5
BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE	6
CONTROLE CAMERA	6
3.2. Eaux usées	6
COLLECTEUR	6
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS	6
BOÎTE DE BRANCHEMENT	6
CONTROLE CAMERA ET TESTS D'ETANCHEITE	7
<b>4. PLAN DE RECOLEMENT</b>	<b>7</b>
<b>5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE</b>	<b>7</b>
<b>6. ELECTRICITE</b>	<b>7</b>
<b>7. ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>7</b>
<b>8. TELEPHONE</b>	<b>8</b>
<b>9. PLANTATIONS - ESPACES VERTS</b>	<b>8</b>
<b>10. REPURGATION</b>	<b>9</b>
<b>11. SIGNALISATION</b>	<b>9</b>



## 1. TRAVAUX

Le présent programme des travaux et les plans généraux annexés définissent les travaux de viabilité du lotissement « LES TYPHAS » à OLLONNE SUR MER.

L'accès automobile s'effectue à partir de la rue de la Canarde et la rue de la Paillolière.

Le tracé et les caractéristiques des ouvrages décrits ci-après pourront être adaptés en fonction des contraintes techniques, avis et études détaillés des services concessionnaires, si besoin est, avant exécution.

Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :

### a) Première phase

- nettoyage du terrain ;
- terrassements généraux ;
- réseaux eaux usées, eaux pluviales ;
- branchements particuliers eaux usées, eaux pluviales ;
- voirie provisoire avec bicouche ;
- réseaux eau potable, téléphone (génie civil), électricité, éclairage public (sauf candélabres) et gaz (si desserte) ;
- branchements particuliers eau potable, téléphone, électricité et gaz (si desserte).

### b) Deuxième phase

- bordures;
- chaussée définitive, stationnement et trottoir ;
- candélabres ;
- espaces verts et plantations.

## 2. VOIRIE DE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT

### 2.1. Description de la voirie

La voie dénommée **Voie A** est la voie principale de desserte du lotissement qui permet de relier la rue de la Canarde à la rue de la Paillolière. La largeur du profil en travers de cette artère est variable mais les principaux éléments, qui la composent, sont

- une chaussée partagée véhicules légers/cycles à double sens de circulation de 4,80 m de large à simple dévers ;
- un trottoir piéton de largeur 2,00m ;
- un espace vert variable de largeur minimum de 2,00m assurant une continuité verte.

Les voies dénommées Voie B, C, D et E sont des petites voies en impasse qui sont accessibles depuis la voie principale A assurant la desserte de l'ensemble des lots. L'ensemble du lotissement sera traité en voirie partagée dite zone « 30 ». Leur profil identique est le suivant :

- une chaussée à double dévers avec caniveau central de largeur 6.00m.

Du stationnement « public » en perpendiculaire est prévu le long de la voie A. Plusieurs places de stationnements sont prévues en bout d'impasse. Au total, ce seront 24 places publiques qui seront réalisées dont 2 places destinées aux personnes à mobilité réduite.



## 2.2. Terrassements - Nettoyage

La terre végétale sera décapée sur l'emprise de la voie, de la placette et des aires de stationnement et régalée ou stockée dans l'emprise du lotissement.

Les déblais de terrassements seront utilisés sur place ou évacués à l'extérieur du chantier.

La réalisation des fonds de forme de voirie nécessitera des travaux de terrassements en léger déblais ou remblais par rapport au terrain naturel.

## 2.3. Structures

L'ensemble de la voirie (chaussée, trottoirs et stationnements), sera réalisé de la façon suivante :

- une couche de forme en grave 0/80 (de carrière ou recyclée) sur une épaisseur de 0,35m ;
- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- une imprégnation à l'émulsion de bitume avec gravillons 6/10 ;
- un revêtement en enrobé de teinte noire dense à chaud 0/10 à 150 kg/m<sup>2</sup> pour la chaussée ;
- un revêtement en enrobé de teinte noire dense à chaud 0/6 à 120 kg/m<sup>2</sup> pour les trottoirs ;
- un revêtement en enrobé de teinte colorée dense à chaud 0/10 à 150 kg/m<sup>2</sup> pour les carrefours sur la chaussée ;
- un revêtement alternant mélange terre pierre et bandes de béton balayé pour assurer une continuité verte le long de la voirie à l'Ouest du projet avec :
  - une structure béton sur 0,18m pour les bandes béton avec couche de forme en grave 0/80 sur une épaisseur de 0,35m, une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15m

Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement bi-couche sera réalisé sur la 1<sup>ère</sup> phase de l'empierrement de la voirie uniquement (les trottoirs et les stationnements resteront empierrés).

Les bordures seront en béton, de type suivant :

- en limite de la voirie (en domaine privé), bordure basse franchissable type CS1 au droit des accès automobiles sur 5,00 ml environ et parpaing pour le reste des façades ;
- bordure haute non franchissable type T2 pour effet « effet chasse roue » au contact de la voirie avec les espaces verts (avec surbaisse ponctuel pour permettre l'accès aux engins d'entretien) ;
- bordure haute franchissable, posée en surbaissée (vue de 2 cm), type T2, pour tout le reste des bordures (liaison trottoir / chaussée, accès engins espaces verts, etc...).

## 2.4. Note sur la géométrie, l'altimétrie et la structure des voiries

Il est à noter que les caractéristiques géométriques du tracé des voiries (type de bordure, emplacement et tracés, revêtements...) ou des espaces verts pourront être modifiées, en fonction des conditions et contraintes techniques de réalisation et d'adaptation rendues nécessaires par la construction des lots et/ou les conditions de mise en œuvre lors des différentes phases de réalisation des travaux.

De la même manière, la description des structures de chaussée, trottoir et stationnement, reportée en supra, est indicative et susceptible d'être modifiée en fonction des prescriptions



d'éventuelles études, des conditions météorologiques lors de la mise en œuvre des voiries, des contraintes de chantier, etc...

Les informations du §2.3 du présent programme des travaux ainsi que les tracés de voiries/espaces verts du plan PA8.1 restent indicatives.

### **3. ASSAINISSEMENT**

#### **3.1. Eaux pluviales**

Les eaux de ruissellement de la voirie et de drainage des lots seront collectées par des canalisations. Ces eaux seront dirigées vers un double ouvrage de rétention et de régulation situé dans un espace vert au Nord-Ouest du projet.

Avant rejet, ces eaux seront régulées par un ouvrage spécifique doté d'un ajutage afin d'évacuer les eaux avec un débit limité vers le réseau public.

L'ouvrage de rétention sera constitué de deux noues de faible profondeur et couplé de deux bassins enterrés constitués de structures alvéolaires, de type caissons. L'ensemble fonctionnant par vase communiquant, sera lié par des canalisations PVC et regards de visite équipés de tampon-grille.

Les structures alvéolaires ultralégères seront de types caissons Wavin ou similaires. Elles auront une couverture minimum de 0.30m sous espaces verts selon les recommandations constructeurs et présentent une résistance à la compression de 162,5 kPa, assurant le passage des engins d'entretien en surface.

Le rejet des eaux pluviales s'effectuera dans le réseau existant de Ø600mm de la rue de la Paillolière.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau est établi parallèlement au présent dossier.

#### **COLLECTEUR**

Les canalisations seront en béton centrifugé série 135 A à partir du Ø500mm ou en PVC CR8 jusqu'au Ø400mm.

Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø 1000 avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde estampillé EP. Ils seront réalisés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction.

#### **BRANCHEMENTS INDIVIDUELS**

Ils seront constitués par des tuyaux de diamètre Ø 160 mm en PVC, type CR8, classe 4.

Les raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard avec cunette.

En limite de chaque lot, l'aménageur réalisera sur voirie, à l'extrémité du branchement en attente, un regard tabouret emboîtures à joints, passage direct en PVC CR4 classe 41, corps 315, doté d'une entrée et d'une sortie en Ø 160 avec tête regard en fonte et tampon hydraulique classe C250 soit 250 kN. La trappe de fermeture sera de la norme NF EN 124 carré avec gravure EP.



## BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE

Il est prévu la pose de grilles ou bouches avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales de la voirie.

Les branchements des grilles avaloirs seront réalisés en PVC de Ø 200, type CR8.

Les raccordements seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou sur le regard EP.

Elles seront réalisées ainsi :

- cheminée en PVC de diamètre Ø 500;
- bac de décantation de profondeur minimale 0,20 m ;
- raccordement direct du tuyau de branchement sans dispositif siphonide ;
- grille plate en fonte ou bouche avaloir forme type T ;
- avaloirs et grilles conformes à la norme handicapée PMR (espacement des barreaux inférieur à 2 cm).

## CONTROLE CAMERA

Une inspection télévisée du réseau EP mis en place par l'aménageur sera exigée avec fourniture du dossier de récolement et des supports vidéo. Le résultat de ces contrôles sera remis à la Mairie D'OLONNE SUR MER

### 3.2. Eaux usées

Le réseau eaux usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du lotissement. Elles seront captées par des collecteurs posés sous voirie et dirigées gravitairement, vers le réseau existant sur la rue de Paillolière.

## COLLECTEUR

Les canalisations seront en PVC CR16 de Ø200mm.

Les regards de visite obligatoirement en plastique de :

- Ø1000mm en extrémités/têtes de réseaux, aux intersections et aux changements de directions importants ;
- Ø800mm pour les regards de passage ou de changements de directions à faible courbure.

Ils seront recouverts d'une trappe circulaire verrouillable en fonte ductile série lourde estampillé EU sur une couronne de répartition en béton armé.

## BRANCHEMENTS INDIVIDUELS

Les raccordements des branchements particuliers en Ø 125 PVC CR8 afflueront sur la canalisation principale par une culotte de jonction en PVC de type Ø 200/125 avec un angle de 67°30. Les branchements dans les regards de la canalisation principale sont interdits, sauf si ce branchement afflue au radier prévu à cet effet (pas de chute).

## BOÎTE DE BRANCHEMENT

En limite de parcelle, l'aménageur réalisera sur voirie, à l'extrémité du branchement en attente, un regard tabouret, emboîture à joints, passage direct en PVC CR4, classe 41, corps Ø 250, doté d'une entrée et d'une sortie en Ø 125 avec tête regard en fonte ronde et tampon hydraulique de classe C250 soit 250 kN. La trappe de fermeture sera de la norme NF EN 124 ronde avec gravure EU.



## **CONTROLE CAMERA ET TESTS D'ETANCHEITE**

Une inspection télévisée du réseau EU mis en place par l'aménageur sera exigée avec fourniture du dossier de récolement et des supports vidéo.

Des tests d'étanchéité, à l'air ou à l'eau du réseau EU mis en place, seront réalisés par un organisme spécialisé.

Le résultat de ces contrôles sera remis à la Mairie d'OLONNE SUR MER.

## **4. PLAN DE RECOLEMENT**

Un plan de récolement précis des réseaux EU et EP sera établi par l'aménageur. Celui-ci comprendra notamment les emplacements et les niveaux des réseaux, regards et branchements particuliers.

Le plan de récolement devra être remis en double exemplaire à la Mairie d'OLONNE SUR MER pour l'obtention d'autorisation de vente des lots.

## **5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE**

L'ensemble des lots sera alimenté en eau potable à partir des conduites d'eau existantes sur la rue de la Canarde et la rue de la Paillolière.

L'étude sera faite par VENDEE EAU.

La protection incendie est assurée en partie par un poteau existant (n°21 rue des Piverts au Nord), un nouveau poteau incendie sera posé sur l'espace vert à l'entrée du projet à proximité des stationnements côté rue de la Canarde.

## **6. ELECTRICITE**

L'ensemble des lots sera alimenté en électricité (en souterrain) à partir des réseaux existants sur la rue de la Canarde et la rue de la Paillolière.

L'étude sera faite par le SyDEV.

## **7. ECLAIRAGE PUBLIC**

L'éclairage des voies du lotissement sera assuré par la pose de candélabres.

Le type de candélabres sera défini soit, en cohérence avec le matériel déjà installé dans le secteur, soit avec ceux prescrits par la Commune d'Olonne-sur-Mer.

L'emplacement indicatif des points lumineux figure sur le plan des réseaux souples et éclairage public (PA8-3).

En cas d'implantation d'un point lumineux dans un espace vert, une dalle en béton sera réalisée autour du mât afin de faciliter l'entretien ultérieur de cet espace.



## 8. TELEPHONE

L'ensemble des lots sera alimenté en téléphone (en souterrain) à partir des réseaux existants sur la rue de la Canarde et la rue de la Paillolière.

## 9. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements paysagers comprendront :

### Sur Espaces Verts en accompagnement de la voirie :

Engazonnement de l'ensemble des surfaces vertes  
Plantations de massifs arbustifs et plantation d'arbres tiges ou cépées (compris tuteurage et paillage)

### Sur Espaces Verts bassins et noues :

Engazonnement du bassin et de la prairie  
Renforcement de la haie au Nord (après nettoyage)

Etant entendu que les essences de l'ensemble des végétaux plantés seront choisies parmi celles figurant dans la charte du marais ouvert du plan vert de la Commune d'Olonne-sur-Mer.

Essences
<b>Arbres-repères</b>
Quercus Ilex
Fraxinus ornus
Salix alba
<b>Massifs bas</b>
Deschampsia cespitosa
Panicum virgatum
Carex flacca
<b>Haie composée</b>
Ligustrum vulgare
Euonymus europaeus
Viburnum opulus
Cornus mas
Prunus avium
<b>Plantes des bassins</b>
Carex pendula
Carex acutiformis
Carex panicea
Phalaris arundica



La force des végétaux envisagée est de 60/80 pour les arbustes, 150/200 pour les baliveaux et 10/12 à 14/16 pour les tiges.

Le paillage sera réalisé en écorces de feuillus.

Les tuteurages seront en châtaignier écorcé, les fosses de plantations feront 1,50m x 1,50m x 1,00m. Elles seront complétées d'un apport d'amendement organique et couverte de copeaux bois sur une surface de 1m x 1m et sur une épaisseur de 0,10m.

Pour l'entretien de l'espace Bassins et Noues, l'accès se fera par la voie principale à l'Est du lot 10, et par la rue de la Paillolière à l'Ouest du projet.

## 10. REPURGATION

Le principe de collecte des ordures ménagères (container ou autres sacs jaunes), appliqué au lotissement, sera le suivant :

- Pour les l'ensemble des lots, exceptés ceux indiqués en infra, par présentation en façade de lots en bordure de chaussée ;
- Pour les lots accédant à partir des voies en impasse, par présentation sur le trottoir de la voie principale à l'angle du carrefour d'accès.

En dehors des créneaux de ramassage, les containers ou autres sacs devront être stockés dans les lots.

## 11. SIGNALISATION

### Signalisation verticale

Cette signalisation comprendra notamment les panneaux suivants :

- 1 panneau "STOP", de type AB4 au raccordement sur la rue de la Canarde ;
- 1 panneau « CEDEZ-LE-PASSAGE » de type AB3a+M9c
- 1 panneau de pré-signalisation « Giratoire » de type AB25
- 2 panneaux "ZONE 30", pour V1 ;
- 2 panneaux de "FIN DE ZONE 30", pour V1 ;
- 5 panneaux "IMPASSE", de type C13a, pour V2 à V5 ;

A l'intérieur de l'opération, le régime de 'priorité à droite' prévaudra.

### Signalisation horizontale

Il sera matérialisé à la peinture résine :

- la bande d'arrêt "STOP" et son retour ;
- la bande « Cédez-le-Passage » et l'îlot directionnel sur giratoire
- la matérialisation des places de stationnements en batailles ;
- le passage piéton et ses bandes podotactiles ;
- et les éventuelles lignes continues/discontinues.

